

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona*
5 — n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Lundi 13 mars 2023
9 (*L'audience est ouverte en public à 11 h 03*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:03:13] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-1705
15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:03:35] Bonjour à toutes et à
17 tous.
18 Madame la greffière d'audience, veuillez appeler l'affaire, je vous prie.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:03:46] Bonjour, Monsieur le Président.
20 Bonjour, Messieurs les juges. Bonjour à tous et à toutes.
21 La situation en République centrafricaine, l'affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot*
22 *Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona* ; ICC-01/14-01/18.
23 Et pour le compte rendu d'audience, nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:03:56] Merci.
25 Je vais demander à l'Accusation de bien vouloir se présenter.
26 M. BELBENOIT-AVICH : [11:04:15] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
27 Messieurs les juges.
28 L'Accusation est représentée par Kweku Vanderpuye, Sylvie Wakchom, Yassin

1 Mostfa et par moi-même, Pierre BELBENOIT-AVICH.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:04:38] Merci.

3 Et pour l'interprétation, j'ai bien compris ce que vous avez... j'ai bien compris vos

4 propos, mais nous n'avons pas eu d'interprétation en anglais.

5 Bien. Je crois que nous pouvons poursuivre. Il n'y a aucun souci, je crois que nous

6 avons compris. Alors, nous allons poursuivre les présentations.

7 Oui, nous vous écoutons. Bonjour.

8 M^e RABESANDRATANA : [11:04:49] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les

9 juges, Mesdames et Messieurs de la Chambre. Je... Je vous salue avec plaisir.

10 Les... L'équipe des représentants légaux des autres crimes, aujourd'hui, sont

11 représentés par M. Orchlon Narantsetseg, M^{me} Mouhia Asso et moi-même, Elisabeth

12 Rabesandratana.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:05:11] Merci.

14 Monsieur Suprun.

15 M^e SUPRUN (interprétation) : [11:05:22] Bonjour, Monsieur le Président, bonjour,

16 Messieurs les juges. Bonjour à toutes et à tous.

17 Les anciens enfants soldats sont représentés par moi-même, *Dmytro Suprun.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:05:31] Et pour la Défense.

19 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:05:33] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à

20 toutes et à tous.

21 M. Yekatom est présent dans la salle d'audience, et il est représenté aujourd'hui par

22 M^e Anta Guissé, M. Florent Pages-Granier, M^{me} *Cassandra Obussier, M^e Jean-Michel

23 Kola et moi-même, Mylène Dimitri.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:05:42] Merci beaucoup, et

25 nous vous souhaitons une bonne santé au cours des prochains jours.

26 Maître Proulx ?

27 M^e PROULX (interprétation) : [11:05:52] Bonjour, Monsieur le Président, bonjour,

28 Messieurs les juges. Bonjour à toutes et à tous.

1 M. Ngaïssona est également présent dans la salle d'audience. Il est représenté
2 aujourd'hui par M^e Michael Rowse, M^e Saskia Afande, M^e Mathias Goffe,
3 M^e Alexandre Desevedavy et moi-même, Maître Marie-Hélène Proulx.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:06:06] Merci beaucoup.
5 Et surtout, ce qui est important, c'est de... d'entendre le... de saluer le nouveau
6 témoin dans la salle d'audience.

7 Bonjour, Monsieur le témoin. Est-ce que vous pouvez nous entendre ?

8 LE TÉMOIN : [11:06:45] Oui, ça marche. Je vous entends.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:06:47] Est-ce que nous
10 avons reçu la réponse ? Eh bien, nous aimerions avoir la confirmation, merci.

11 Je vais essayer de nouveau. Bonjour, Monsieur le témoin.

12 LE TÉMOIN (interprétation) : [11:07:20] Je vous entends et je vous vois très bien.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:07:24] Merci.

14 Monsieur le témoin, au nom de la Chambre, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue
15 dans la salle d'audience. Vous avez été appelé à témoigner dans l'affaire *Le Procureur*
16 *c. M. Yekatom et M. Ngaïssona*.

17 Monsieur le témoin, vous devriez trouver devant vous une carte avec une
18 déclaration solennelle. Je vous prierais de bien vouloir nous donner lecture de cette
19 carte, s'il vous plaît.

20 LE TÉMOIN (interprétation) : [11:08:09] Oui, je peux le lire.

21 Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:08:33] Merci bien,
23 Monsieur le témoin.

24 Je vois que nous avons un souci avec le lien de visioconférence. Je crois qu'il y a un
25 décalage de quelques secondes. Essayons, et puis nous verrons s'il est possible
26 d'améliorer le son, l'audio. Je ne suis pas particulièrement satisfait, pour l'instant, de
27 la qualité sonore.

28 Donc, merci beaucoup, Monsieur le témoin, d'avoir fait votre déclaration solennelle.

1 Vous avez été informé de l'importance de dire la vérité, et je vous prierais de nous
2 dire tout ce dont vous vous souvenez. Et je crois que je peux d'ores et déjà donner la
3 parole au Procureur, qui donnera les consignes.

4 Alors, je vous donne la parole, Monsieur le Procureur.

5 QUESTIONS DU PROCUREUR

6 PAR M. BELBENOIT-AVICH : [11:09:39]

7 Q. [11:09:41] Bonjour, Monsieur le témoin. Vous vous souvenez que nous nous
8 sommes déjà rencontrés il y a quelques jours. Je m'appelle Pierre BELBENOIT-
9 AVICH, je suis substitut du Procureur, et c'est moi qui vais vous interroger
10 aujourd'hui pour l'Accusation.

11 Donc, tout d'abord, je voudrais vous remercier pour votre disponibilité. Votre
12 témoignage est très important. (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 Au cours de votre témoignage pendant mon interrogatoire, nous allons aborder des
15 questions sensibles pour vous. Donc, si à un moment donné, vous vous sentez
16 inconfortable, si vous avez besoin de faire une pause, surtout, n'hésitez pas à me le
17 faire savoir.

18 Sur le plan pratique, tout ce que nous disons est interprété en anglais, en français, en
19 sango. Et donc, pour permettre aux interprètes de faire leur travail le mieux possible,
20 il est important que nous nous efforcions, vous et moi, de parler très lentement. Et je
21 vous remercierai d'essayer de respecter quelques secondes après la fin de mes
22 questions avant de répondre.

23 Il est aussi possible que vous ne compreniez pas certaines... certaines de mes
24 questions, qu'elles ne vous paraissent pas claires et, dans ce cas-là, surtout n'hésitez
25 pas à me le faire savoir et je reformulerai ; c'est d'accord ?

26 R. [11:11:30] D'accord.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:11:31] Si je puis ?

28 Je dois dire que nous avons un témoin de vive voix, donc, selon la jurisprudence,

1 lorsqu'un témoin est présent dans la salle d'audience, normalement, nous n'avons
2 pas de souci et nous avons également la possibilité d'avoir des témoins de vive voix
3 par visioconférence, où nous avons la possibilité de voir le témoin et de
4 l'entendre. Alors, il y a eu plusieurs... plusieurs moments où les réponses du témoin
5 nous ont été apportées alors que l'écran était complètement noirci, donc, on n'a pas
6 pu voir le témoin. Ceci est bien évidemment malheureux, mais il faut corriger ce...
7 ce... ce problème.

8 J'appuie les visioconférences, bien évidemment, mais seulement dans la condition, si
9 nous pouvons voir le témoin, car il y a très souvent un souci technique. Je m'aperçois
10 que nous perdons la vidéo très souvent. Donc, je crois qu'il nous faut arrêter ici et
11 essayer d'établir une meilleure connexion avec le témoin.

12 Donc, Monsieur le témoin, vous avez sans doute suivi tout ce que je vous ai dit. Je
13 dois vous présenter mes excuses, mais la vidéoconférence est tellement mauvaise,
14 enfin le lien n'est pas très clair et donc, nous ne nous... nous n'arrivons pas à vous
15 voir. Vous êtes un témoin de vive voix, ce qui veut dire qu'il est absolument
16 impératif de vous voir, mais également par respect pour vous, ce n'est pas seulement
17 une question de vous entendre, mais il nous faut vous voir également, donc, nous
18 allons essayer de régler ce problème et je vais demander à M^{me} la greffière
19 d'audience ce qui peut être fait.

20 *(Discussion entre les juges et la greffière d'audience)*

21 Il semblerait que nous pourrions essayer quelque chose, et donc, nous... je vous
22 redonne rendez-vous dans 15 minutes.

23 Alors, nous allons prendre une autre pause et nous nous retrouverons dans
24 15 minutes.

25 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:13:45] Veuillez vous lever.

26 *(L'audience est suspendue à 11 h 13)*

27 *(L'audience est reprise en public à 11 h 30)*

28 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:30:18] Veuillez vous lever.

1 Veuillez vous asseoir.

2 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:30:32] À nouveau,
4 rebonjour, Monsieur le témoin. Rebonjour à tous.

5 Je vous vois parfaitement maintenant, la connexion semble être plus claire et plus...

6 J'espère que nous continuerons... *(interruption de la part du témoin)*.

7 Donc, j'espère que nous allons poursuivre l'interrogatoire de l'Accusation.

8 Monsieur le Procureur, vous avez la parole.

9 M. BELBENOIT-AVICH : [11:30:59] Merci, Monsieur le Président.

10 Est-ce que nous pourrions passer à huis clos partiel pour que je procède à... à
11 l'interrogatoire de l'identité du témoin ?

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:31:09] Juste une question :
13 est-ce que... — puisque nous avons du public dans la galerie —, nous allons
14 commencer avec un passage à huis clos partiel.

15 Bien. Donc, nous allons passer à huis clos partiel pour que vous puissiez poser des
16 questions sur la fiche signalétique du témoin. Il s'agit d'un témoin protégé, c'est pour
17 cette raison que nous allons passer à huis clos partiel afin que son identité ne soit pas
18 révélée.

19 Huis clos partiel, s'il vous plaît.

20 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 31)*

21 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:31:58] Nous sommes à huis clos partiel,
22 Monsieur le Président.

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (*Passage en audience publique à 11 h 38*)

25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:38:12] Nous sommes en audience publique,

26 Monsieur le Président.

27 M. BELBENOIT-AVICH : [11:38:15]

28 Q. [11:38:15] Monsieur le témoin, pour commencer cet interrogatoire, je voudrais que

1 nous discussions brièvement de la situation à Bangui avant 2013 et avant l'arrivée de
2 la Séléka.

3 Sans donner d'informations trop précises, où est-ce que vous habitiez à l'époque ?

4 Dans quel quartier ? À quel endroit ?

5 R. [11:38:44] À l'époque, nous habitions à... à Boeing, (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 Q. [11:38:59] Et, est-ce que vous pourriez nous expliquer quelles étaient les relations
8 entre les chrétiens et les musulmans, à l'époque, dans le quartier Boeing ?

9 Est-ce qu'ils étaient en bons termes ou en mauvais termes ?

10 R. [11:39:22] Avant l'arrivée de la Séléka, les deux communautés vivaient en bons
11 termes. Et à l'arrivée des Balaka, il n'y avait pas eu de... il y avait des... un conflit
12 entre les deux communautés. Donc, il n'y avait plus de cohabitation ; et dans ce
13 secteur, il n'y avait plus de musulmans, tous les musulmans avaient été chassés.

14 Q. [11:39:47] D'accord. Est-ce qu'il y avait des mosquées dans le quartier Boeing ?

15 R. [11:39:58] Oui, à Boeing-centre.

16 Q. [11:40:00] Et à l'époque...

17 R. [11:40:00] Mais... après cela, toutes les maisons des musulmans ont été détruites.

18 Q. [11:40:12] D'accord. Je vous pose une question brièvement là-dessus.

19 Donc, vous avez expliqué qu'après l'arrivée des Anti-balaka, les musulmans ont été
20 chassés et que les maisons ont été détruites. Est-ce que vous pouvez nous dire, à peu
21 près, à quel moment ça s'est situé, cet... ce départ des musulmans et ces destructions
22 de maisons ?

23 R. [11:40:47] À l'époque, des fois... je crois que c'est le 5, il y a eu des tirs d'armes.
24 Ceux qui ont eu la possibilité de se réfugier au KM 5, ils sont partis au KM 5, mais
25 ceux qui étaient restés dans leurs maisons se sont vu tués et les maisons détruites, la
26 mosquée aussi a été détruite. Ça, je parle de... du secteur de Boeing.

27 Q. [11:41:14] D'accord.

28 Et à votre connaissance, qu'est-ce qui a tué... Vous avez dit que les musulmans ont

1 été tués, si j'ai bien compris, le 5 décembre. Est-ce que vous savez qui a tué ces
2 musulmans ?

3 R. [11:41:31] À cette époque, c'étaient les Anti-balaka. Ce sont les Anti-balaka.

4 Q. [11:41:42] D'accord.

5 Nous sommes en audience publique, donc faites attention à ne pas vous... à ne pas
6 vous identifier en répondant, mais quelle est votre source d'informations ? Comment
7 est-ce que vous savez que ce sont les Anti-balaka qui ont tué les musulmans ?

8 R. [11:42:07] À cette époque, nous habitions dans ce secteur. Lors des affrontements,
9 il y a des gens qui avaient participé et j'ai entendu dire ça. Il y a même certains de
10 mes frères et ceux qui sont allés pour voir ce qu'il se passait ont raconté les
11 événements. Et après cela, mon grand frère, parce que sa femme était sortie, il l'a
12 grondée et nous étions tous obligés de rester à la maison.

13 Q. [11:42:49] D'accord, merci, Monsieur le témoin.

14 Alors, je reviens à la situation avant 2013, avant l'arrivée des Séléka. Vous habitez
15 dans le quartier Boeing ; est-ce que vous connaissez le marché de Boeing ?

16 R. [11:43:02] Oui, je connais le marché.

17 Q. [11:43:05] Est-ce que vous aviez eu l'occasion d'y aller, à l'époque ?

18 R. [11:43:13] Non. Je n'ai... je n'ai pas l'occasion d'y aller parce que la situation était
19 difficile. Je n'ai pas eu l'occasion de... de m'y rendre.

20 Q. [11:43:23] D'accord, mais là... là, je fais référence à la période avant l'arrivée des
21 Séléka.

22 R. [11:43:34] *(Intervention non interprétée)*

23 Q. [11:43:41] D'accord.

24 Donc, maintenant, nous progressons dans le temps et je voudrais que... que nous
25 nous situions à l'époque où la... la Séléka était à Bangui, donc, avant l'arrivée des
26 Anti-Balaka.

27 Est-ce que vous vous souvenez quand, approximativement, la Séléka est arrivée à
28 Bangui ?

1 R. [11:44:10] C'était dans le courant du mois de mars. Je ne me rappelle pas très bien
2 de la date.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:44:22] Nous avons entendu
4 de nombreux témoins sur ce sujet, à savoir le moment où cela est arrivé, donc, si
5 vous avez une question précise, certes, mais pas de répétition, je vous en prie.
6 Poursuivez.

7 M. BELBENOIT-AVICH : [11:44:41] Oui, très bien, Monsieur le Président. Je pense
8 que je peux sauter ce... ce sujet.

9 Q. [11:44:46] Je voudrais juste que vous nous expliquiez, Monsieur le témoin, dans...
10 dans cette période où la Séléka était à Bangui, est-ce que vous êtes resté dans votre
11 maison du quartier Boeing ou est-ce que vous vous êtes déplacé ?

12 R. [11:45:02] Lorsque les Séléka sont entrés à Bangui, nous étions restés dans notre
13 maison, à Boeing.

14 Q. [11:45:14] D'accord.

15 Et par la suite, est-ce que vous avez bougé, changé de... d'endroit ou est-ce que... ?

16 R. [11:45:34] Après leur entrée, les activités étaient bloquées, il n'y avait pas... Les
17 écoles ne fonctionnaient pas, rien ne... rien ne fonctionnait normalement, donc, nous
18 étions, tous les membres de la famille, à la maison.

19 Q. [11:45:51] D'accord.

20 M. BELBENOIT-AVICH : [11:45:53] Monsieur le Président, avec votre autorisation,
21 est-ce que nous pourrions passer en audience à huis clos partiel ?

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:46:03] Certes.
23 Passons à huis clos partiel.

24 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 46)*

25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:46:20] Nous sommes à huis clos partiel,
26 Monsieur le Président.

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (*L'audience est levée à 15 h 45*)